

AUREA

Groupe européen dédié au développement durable

Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 Mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires du groupe AUREA sont convoqués en **Assemblée Générale Mixte le jeudi 26 juin 2014 à 11h00** au siège social : 3, Avenue Bertie Albrecht - 75008 PARIS (3^{ème} étage), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- 1- Examen des rapports du conseil d'administration, du président et des commissaires aux comptes, approbation des comptes sociaux de l'exercice ; quitus aux administrateurs ;
- 2- Affectation du résultat de l'exercice ;
- 3- Option de paiement des dividendes en numéraire ou en actions ;
- 4- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013 ;
- 5- Approbation des conventions nouvelles figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- 6- Décision de versement de jetons de présence ;
- 7- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joël Picard ;
- 8- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Financière 97 ;
- 9- Autorisation à donner au conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- 10- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'émettre des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables ("OBSAAR") ;
- 11- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux dans la limite de 1 % du capital ;
- 12- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux, dans la limite de 1% du capital ;
- 13- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des articles L. 3332-18 et L. 3332-19 du Code du travail ;
- 14- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- 15- Modification de l'article 6 des statuts aux fins de supprimer la mention du capital social initial et des augmentations de capital en numéraire ;

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- 16- Pouvoirs pour formalités.

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au BALO du 21 mai 2014. Il contient l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation et/ou de vote à l'assemblée. Il est également consultable sur le site internet du groupe www.aurea-france.com.

Les documents préparatoires à l'assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

AUREA est un pôle de regroupement de PME spécialisées dans le développement durable. Le groupe est notamment n°1 en Europe de la régénération des huiles noires moteur, n°1 en Europe pour la fabrication de roues à bandages à partir de pneus usagés, leader en Europe dans le recyclage du PVC rigide. Il est également recycleur de plastiques complexes et d'emballages, recycleur et affineur d'aluminium, recycleur de cuivre et producteur d'alliages cuivreux, recycleur de zinc et de mercure.

Euronext Paris Compartiment C - Code ISIN FR 000039232 - Mnémonique AURE - Indices CAC All-Tradable® et CAC Small®

www.aurea-france.com



AURE
LISTED
EURONEXT

Joël PICARD

AUREA
Tél 01 53 83 85 45
contact@aurea-france.com

Vos contacts

Communiqué du 22/05/2014 après bourse

Camille TRÉMEAU

TSAF - Groupe VIEL
Tél 01 40 74 15 45
camille.tremeau@tsaf-paris.com